

Respect des recommandations de la CNIL concernant la mise en œuvre de dispositifs de télésurveillance pour tout type d'examen ou de certification en ligne par le dispositif de la société Evaluo

Evaluo indique dans ce présent document en quoi et comment la solution respecte les recommandations de la CNIL présentées dans la délibération n° 2023-058 du 8 juin 2023 portant adoption d'une recommandation relative aux modalités de mise en œuvre des dispositifs de télésurveillance pour les examens en ligne.

Evaluo souhaite préciser que l'entreprise a participé activement à la préparation de la délibération n° 2023-058 du 8 juin 2023 en collaboration avec le Service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales de la CNIL.

Lien vers la délibération de la CNIL :

https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/2023-09/recommandation_dispositifs_de_telesurveillance_des_examens.pdf

1. En réponse à l'observation 4 de la délibération

Evaluo prend en compte la situation des personnes en situation de handicap en étant compatible par exemple avec un logiciel d'agrandissement et de lecture d'écran.

2. En réponse à l'observation 10 de la délibération

Evaluo fournit toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve par les candidats, notamment prérequis technique (système d'exploitation, navigateur, connexion internet et autre matériel).

Evaluo propose aux candidats d'effectuer en amont un test de configuration dans les conditions réelles d'examen afin de s'assurer du bon déroulé de l'épreuve le jour j.

3. En réponse à l'observation 11 de la délibération

Evaluo vous fournit des informations transparentes quant au traitement des données (Analyse d'impact des données personnelles).

4. En réponse à l'observation 12 de la délibération

Les données collectées sont stockées en France chez un prestataire Français (OVH), les données sont utilisées uniquement pour garantir le bon fonctionnement de l'application et l'expérience des candidats. En aucun cas les données sont partagées à un tiers à des fins commerciales.

5. En réponse à l'observation 14 de la délibération

Evaluo fournit toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve par les candidats, notamment prérequis technique (système d'exploitation, navigateur, connexion internet et autre matériel).

Evaluo propose aux candidats d'effectuer en amont un test de configuration dans les conditions réelles d'examen afin de s'assurer du bon déroulé de l'examen le jour j.

Hormis certains cas mentionnés par la CNIL définissant l'impossibilité pour un établissement d'organiser un examen en présentiel (période de pandémie ou de grève, volumes conséquents de candidats...), une alternative réelle et sérieuse ne pénalisant pas le candidat doit lui être proposée.

Un recueil du consentement est réalisé dès l'inscription d'un candidat sur la plateforme Evaluo.

6. En réponse à l'observation 15 de la délibération

L'expérience d'Evaluo dans l'organisation d'examen surveillés à distance avec des références clients présentant des enjeux similaires permet à l'entreprise d'être force de conseils afin d'accompagner chaque établissement pour une expérience d'examen à distance proportionnée.

7. En réponse à l'observation 16 de la délibération

Tout candidat peut demander à son établissement l'accès à ses données qui effectuera une demande auprès d'Evaluo. Les dispositions nécessaires seront mises en place afin de fournir au candidat un accès à ses données.

8. En réponse à l'observation 17 de la délibération

Les données collectées sont stockées en France chez un prestataires Français (OVH), les données sont utilisées uniquement pour garantir le bon fonctionnement de l'application et l'expérience des candidats. En aucun cas les données sont partagées à un tiers à des fins commerciales.

9. En réponse à l'observation 18-19-20 de la délibération

Hormis certains cas mentionnés par la CNIL définissant l'impossibilité pour un établissement d'organiser un examen en présentiel (période de pandémie ou de grève, volumes conséquents de candidats...), une alternative réelle et sérieuse ne pénalisant pas le candidat doit lui être proposée.

Un recueil du consentement est réalisé dès l'inscription d'un candidat sur la plateforme Evaluo.

10. En réponse à l'observation 26 de la délibération

Evaluo est un site web, dans ce sens aucun logiciel n'est à installer et aucune action de lecture / écriture n'est réalisée sur le terminal des candidats.

11. En réponse à l'observation 29 de la délibération

Le recueil du consentement est réalisé dès l'inscription du candidat sur la plateforme qui interviendra plusieurs jours avant son examen.

12. En réponse à l'observation 31 de la délibération

L'expérience d'Evaluo dans l'organisation d'examen surveillés à distance avec des références clients présentant des enjeux similaires permet à l'entreprise d'être force de conseils afin d'accompagner l'établissement pour une expérience d'examen à distance proportionnée.

Evaluo propose aux candidats d'effecteur en amont un test de configuration dans les conditions réelles d'examen afin de s'assurer du bon déroulé de l'examen le jour j.

13. En réponse aux observations 33-34-35 de la délibération

Le dispositif prévu par Evaluo semble proportionné pour tout examen officiel (RNCP, RS, Certifications, Concours d'entrée). Le dispositif prévoyant la surveillance en direct et/ou en différé par la caméra, le micro et l'écran du candidat ainsi que le contrôle de l'environnement avant le démarrage de l'examen.

Pour répondre au droit d'un candidat à contester son résultat sur une période de 2 mois après l'examen, Evaluo recommande la conservation des données sur cette période. L'expérience montrant que les enregistrements vidéo peuvent servir autant l'intérêt des candidats que celui des certifications et centres de formation.

14. En réponse aux observations 36-37-38-39-40 de la délibération

Evaluo ne propose pas d'analyse automatiques telles que décrit dans les articles afin de limiter le caractère intrusif de la solution. Les analyses automatiques réalisées concernent uniquement la traçabilité des actions du candidat sur la plateforme (entrée en salle d'attente, entrée en salle d'examen, réponses aux questions, sorties d'examen).

Une surveillance Humaine en direct est proposée par Evaluo afin de fournir aux candidats un accompagnement adéquat en temps réel.

15. En réponse à l'observation 41 de la délibération

Evaluo accompagne ses clients afin qu'ils puissent sensibiliser les candidats au risque de collecte de données. Evaluo propose également en amont des examens d'organiser des évènements afin de sensibiliser les candidats aux conditions d'examens, prérequis techniques et risques de collecte de données.

16. En réponse aux observations 42-43-44-45-46-47 de la délibération

Evaluo ne propose pas d'analyse automatique de données biométriques compte-tenu du caractère intrusif et des risques liés au traitement des données. Ainsi, aucune base de données de gabarit biométrique n'est constituée.

Les vérifications se font manuellement par des surveillants « humains », dans une salle d'accueil prévue à cet effet un temps raisonnable avant le début de l'examen et avec un nombre de surveillants suffisant pour garantir la bonne validation des identités.

Le surveillant peut communiquer directement avec les candidats rencontrant des difficultés à s'identifier à travers une messagerie instantanée.

Le recueil du consentement est réalisé dès l'inscription du candidat sur la plateforme qui interviendra plusieurs jours avant son examen.

17. En réponse aux observations 48 et 49 de la délibération

La durée de conservation des données est définie avec l'établissement avant le déploiement de la

solution.

La durée de deux mois est recommandée afin de satisfaire les délais légaux des procédures disciplinaires ou contentieuses qui pourraient être engagées, et qui est en principe de deux mois.

18. En réponse à l'observation 50 de la délibération

Evaluo est une plateforme web qui ne nécessite aucune installation de logiciel sur le terminal de ses étudiants, cet article ne concerne donc pas la plateforme Evaluo.

19. En réponse à l'observation 51 de la délibération

Les données sont stockées chez OVH (prestataire Français) dans des serveurs situés en France et ne font l'objet d'aucun transfert de donnée. (cf : Analyse d'impact sur la protection des données).

20. En réponse à l'article l'observation 53 de la délibération

Les données stockées sont chiffrées en AES-256.

21. En réponse à l'article l'observation 54 de la délibération

La politique de gestion des habilitations limite l'accès aux données uniquement au personnel nécessaire.

22. En réponse à l'article l'observation 55 de la délibération

Les opérations de modification des données collectées ne sont pas possibles sur Evaluo. La suppression des données collectées est laissée à la discrétion des clients d'Evaluo, qui conservent la gouvernance de leurs données. Evaluo offre des conseils à ses clients pour les accompagner sur les questions liées à la suppression et à la conservation des données. L'accès aux fonctionnalités de suppression des données n'est accordé qu'à certains types de profil utilisateur.

23. En réponse à l'article l'observation 56 de la délibération

Une journalisation des accès aux données à caractère personnel est mise en place, avec une durée de conservation des journaux d'accès fixée à un an. Evaluo s'engage à fournir ces journaux sur demande.

24. En réponse à l'article l'observation 57 de la délibération

Evaluo est un site web, dans ce sens aucun logiciel n'est à installer et aucune action de lecture / écriture n'est réalisée sur le terminal des candidats.